

ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 02 MARS 2016  
N° 501576 /DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Département 60 – PLUi.

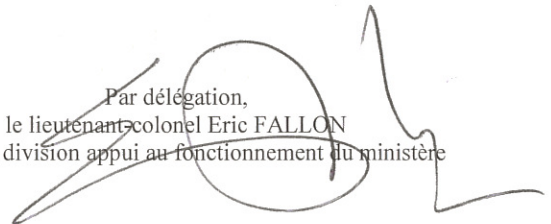
REFERENCE : Lettre du 26/02/2016.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du président communautaire du Pays de Bray les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration de son PLU intercommunal.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme et ne désire pas recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par délégation,  
le lieutenant-colonel Eric FALLON  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère



COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil